



Comment faire venir mon ami tunisien en france pour se marié

Par **patou21**, le **11/03/2013** à **16:17**

[fluo]bonjour[/fluo]je suis française mon ami est tunisien il vit a tunis nous voudrions nous marié en france apres notre mariage y veux rester vivre en france comment le faire venir quel papiers il lui faut merci pour votre reponse nous nous aimons et on veux plus rester loin l un de l autre

Par **citoyenalpha**, le **12/03/2013** à **03:50**

Bonjour

le consulat ne délivre pas de visa pour permettre au ressortissant étranger de se marier en France.

2 possibilités

1°) obtenir un visa court séjour pour raison touristique. Vous devrez fournir à votre compagnon une attestation d'accueil délivrée par la mairie. Pensez à vérifier auprès de votre mairie le délai pour obtenir une date de mariage au préalable car le visa a une durée limitée de 3 mois. De plus votre compagnon devra justifier de ses ressources pendant son séjour.

2°) vous rendre en Tunisie pour vous marier. Vous devrez obtenir auprès du consulat un Certificat à Capacité à Mariage. Une fois le mariage célébré vous pourrez demander la transcription de l'acte de mariage sur les registres d'état civil français. Suite à cette

transcription le consulat émettra un visa long séjour.

Restant à votre disposition

Par **patou21**, le **12/03/2013** à **10:10**

bonjour merci pour votre reponse je vais telecharger CCm le remplir et joindre tout les documents avec s il a un visa court sejour nous pouvons en profiter pour se marier mais une fois marié comment ça se passe y va etre obligé de repartir ou y pourra rester pret de moi car y veux rester vivre en france apres

Par **citoyenalpha**, le **12/03/2013** à **20:28**

Bonjour

l'obtention d'un visa court séjour n'est pas évident à obtenir pour un tunisien.

contactez nous à nouveau en fonction de ma réponse du consulat déjà.